

BOURSE D'ÉCHANGES DE REMALARD EN PERCHE 61110

SAMEDI 1^{ER} ET DIMANCHE 2 JUIN 2024

POUR LE CONFORT DE CHACUN, UNE INSCRIPTION A L'AVANCE EST SOUHAITABLE

INFORMATIONS

- **Accueil des exposants de 6 h 30 à 10 h 30**
 - Accueil des exposants autos, entrée - table de droite, par les personnes en gilet JAUNE
 - Accueil des exposants 2 roues, entrée - table de gauche, par les personnes en gilet ORANGE
- **Ouverture au public de 7 h à 18 h**
- En extérieur, la largeur permet de mettre le véhicule de l'exposant
- En intérieur, aucun véhicule exposant ne peut être stationné (réservé aux véhicules d'exposition 2 roues et à l'organisation)

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BOURSE D'ÉCHANGES

LE COMITE DE LA FOIRE D'AUTOMNE :

- Se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature sans avoir à justifier sa décision
- ~~Attribue les emplacements après inscription et paiement par le demandeur~~
- Décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel d'un exposant
- Ne tolérera aucun emplacement en dehors du périmètre de la bourse d'échanges
- Autorise l'exposant 2 jours à dormir sur place (dans son véhicule-toile de tente, ...). Des toilettes et des lavabos seront à disposition

L'EXPOSANT S'ENGAGE A :

- Respecter les horaires de la manifestation
- Respecter toutes les consignes données par l'organisateur
- Respecter les lieux mis à sa disposition
- Laisser l'emplacement propre lors de son départ (aucun déchet ne pourra être laissé sur place)
- Ne pas circuler dans l'enceinte de la bourse avec son véhicule pendant les heures de présence du public (accessibilité pour les services de secours)
- ~~Ne pas louer ou sous-louer son emplacement~~

EXPOSANT 2 JOURS – NUIT DU 1^{ER} AU 2 JUIN 2024

- Ne pas faire de bruit à partir de 22 h
- S'engage à ranger sa toile de tente, le dimanche matin, avant l'ouverture au public (7 h)
- Respecter la propreté des toilettes et lavabos mis à disposition

Le non-respect de ce règlement expose le contrevenant à son expulsion immédiate et sans remboursement ni versement d'indemnité.

DES POUBELLES DE TRI SELECTIF SERONT A VOTRE DISPOSITION SUR LE SITE

Le paiement du droit d'inscription vaut acceptation du règlement